

Rapport de suivi de la consultation publique sur les travaux sylvicoles non commerciaux – PAFIO 2023

Région de l'Outaouais

Juin 2023

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

Remerciements

Nous tenons à remercier la municipalité régionale de comté (MRC) du Pontiac pour son engagement dans l'organisation des consultations publiques.

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais
Direction générale de la gestion des forêts du sud-ouest
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
16, impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 7S8
Téléphone : **819 246-4827**
Courriel : **outaouais.foret@mffp.gouv.qc.ca**

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

ISBN : 978-2-550-95157-5

Table des matières

Contexte.....	1
Déroulement	1
Annonce	2
Objectifs de la consultation	3
Unités d'aménagement visées	3
Participation et commentaires reçus	5
Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires.....	5
Commentaires et préoccupations reçus	5
Conclusion.....	11

Liste des figures

Figure 1	Unités d'aménagement de la région de l'Outaouais	4
----------	--	---

Liste des tableaux

Tableau 1	Annonces de la tenue de la consultation publique.....	2
Tableau 2	Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires	5
Tableau 3	Principaux commentaires reçus en consultation – Analyses et réponses du MRNF	6
Tableau 4	Principaux commentaires reçus relatifs aux processus et aux outils	10

Liste des annexes

Annexe 1	Liste des membres de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais.....	12
Annexe 2	Liste des remplaçants et remplaçantes de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO)	14

Contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) confie, au ministre des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), la responsabilité d'élaborer des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux. Elle indique également que ces plans doivent faire l'objet d'une consultation du public.

DÉROULEMENT

Le MRNF a soumis les PAFIO des unités d'aménagement (UA) 071 51, 071-52, 072-51, 073-51, 073-52 et 074-51 à une consultation publique. Celle-ci s'est tenue du 15 novembre 2022 au 11 décembre 2022. Pour mener à bien cette consultation, le Ministère a produit et mis en ligne une carte interactive permettant de visualiser les PAFIO. À partir de cette carte, les personnes désirant soumettre des commentaires pouvaient le faire en remplissant le formulaire prévu à cette fin. Il était également possible de communiquer avec les représentants et représentantes du Ministère pour obtenir des réponses à leurs questions.

Le PAFIO traite des secteurs d'intervention où pourraient être réalisés, au cours des prochaines années, des travaux sylvicoles non commerciaux, comme de la plantation et de la préparation de terrain, ainsi que de l'éclaircie précommerciale et commerciale.

Le Ministère et l'organisme responsable de la consultation publique ont tenu une séance d'information virtuelle le mardi 22 novembre 2022 de 11 h à 12 h 30 au cours de laquelle étaient précisés la façon d'émettre des commentaires en ligne, les suites données aux préoccupations émises de même que les secteurs d'intervention potentiels (SIP) présentés en consultation publique. Une période de questions des participants et participantes a conclu l'activité.

Les personnes intéressées devaient également remplir le formulaire de participation au www.trgirto.ca.

ANNONCE

La population a été informée de la tenue de la consultation par la publication d'un avis public et la diffusion de communiqués dans les journaux locaux. Des annonces ont également été publiées sur le site Web et les réseaux sociaux du MRNF.

Tableau 1 Annonces de la tenue de la consultation publique

Moyens	Informations transmises
Courriel transmis aux représentants et représentantes de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) et à leurs remplaçants et remplaçantes.	Annonce de la consultation publique et transmission de la base de données proposée en consultation publique (fichiers de forme)
Courriel transmis avec l'application Cyberimpact aux municipalités, aux MRC de l'Outaouais, à des personnes désireuses d'être informées de la tenue d'une consultation publique, aux représentantes et représentants de la TRGIRTO et à leurs remplaçants et remplaçantes (552)	Annonce de la tenue de la consultation publique, précisions pour s'inscrire à une séance d'information et lien pour consulter la carte interactive et formuler des commentaires à l'aide du formulaire géoréférencé
Avis publié sur le site Web de la TRGIRTO	Lien vers la carte du PAFIO 2023-2028
Communiqué de presse aux médias	Communiqué de presse du MRNF sur la consultation publique des PAFIO en Outaouais
Avis public	Un avis public a paru dans les médias régionaux de l'Outaouais : • <i>Le Droit</i> (Web et écrit) • <i>L'info de la Basse-Lièvre</i> • <i>Journal Les 2 Vallées</i> • <i>L'info de la Vallée</i> • <i>The Equity</i> (français et anglais) • <i>L'info Petite Nation</i> (papier et Web) • <i>Journal Pontiac</i> (français et anglais)
Séance d'information virtuelle	22 novembre 2022

Les bureaux du Ministère étaient ouverts au public pour accueillir les participants et participantes n'ayant pas accès à Internet. De plus, toutes les personnes désirant obtenir des renseignements supplémentaires sur les plans présentés étaient invitées à laisser leurs questions et leurs préoccupations sur la boîte de messagerie d'une personne-ressource, accompagnées de leur nom et de leurs coordonnées, afin qu'elles puissent être rappelées à l'intérieur d'un délai de deux jours ouvrables.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

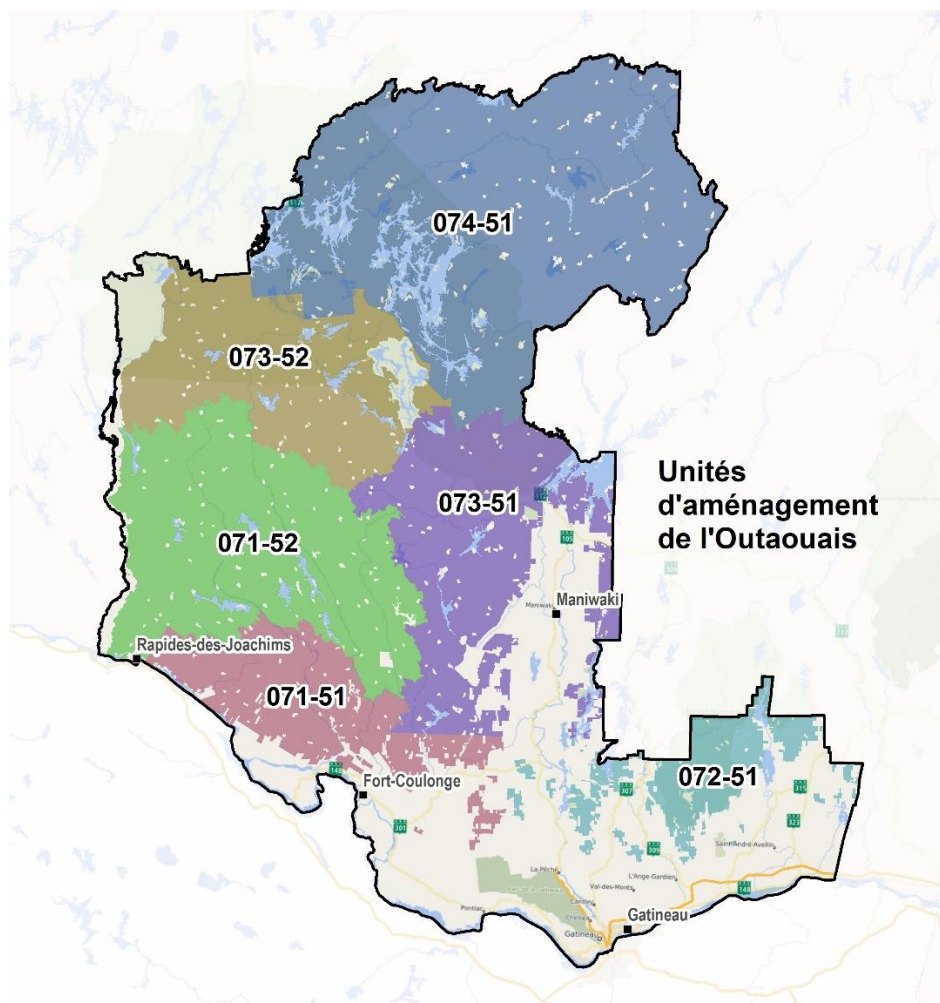
La consultation du public vise les objectifs suivants :

- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée, et de voir ses préoccupations, ses valeurs et ses besoins pris en considération dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- favoriser, de la part de la population, une meilleure compréhension de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et y intégrer, lorsque c'est possible, les préoccupations, les valeurs et les besoins exprimés;
- concilier les préoccupations diversifiées des nombreux utilisateurs et utilisatrices des ressources et du territoire;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au MRNF de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu de ses responsabilités.

UNITÉS D'AMÉNAGEMENT VISÉES

La consultation publique, qui s'est tenue du 15 novembre au 11 décembre 2022, concernait les unités d'aménagement 071-51, 071-52, 072-51, 073-51, 073-52 et 074-51. Ces unités d'aménagement couvrent les régions administratives de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue, portion de la MRC de La Vallée-de-l'Or. La présente consultation concernait les travaux sylvicoles non commerciaux prévus dans toutes les UA de la région.

Figure 1 Unités d'aménagement de la région de l'Outaouais



PARTICIPATION ET COMMENTAIRES REÇUS

Durant la période de consultation, six organismes ont participé au moyen du site Internet du Ministère. Aucune personne n'a communiqué directement avec le personnel du Ministère.

NOMBRE D'ORGANISMES ET DE PERSONNES AYANT ÉMIS DES COMMENTAIRES

Dans le cadre des consultations publiques sur le PAFIO 2023-2028, les commentaires ont été émis uniquement au nom d'organismes. Le **tableau 2** indique le type et le nombre de participants et participantes.

Tableau 2 Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Consultation publique sur le PAFIO 2023		
Unités d'aménagement	Nombre d'organismes	Nombre de personnes (ayant participé à titre personnel)
TOUS	6	0

COMMENTAIRES ET PRÉOCCUPATIONS REÇUS

Le **tableau 3** présente par sujet les principaux commentaires et préoccupations reçus lors de la consultation, avec un résumé pour chacun des suivis réalisés par le MRNF. Cette façon de faire permet au lectorat de repérer l'information plus rapidement, tout en lui donnant une vue d'ensemble des préoccupations soulevées par les participantes et participants. Certaines préoccupations émises ont été fragmentées et placées dans leur catégorie respective à des fins de compréhension et d'allègement du rapport.

Il est important de noter que les commentaires relatifs à un chantier précis ont été systématiquement transmis aux responsables de la planification forestière du Ministère et au responsable de l'harmonisation opérationnelle, lorsque c'était applicable. Le **tableau 4** présente les commentaires relatifs au processus de la consultation et aux outils offerts.

Tableau 3 Principaux commentaires reçus en consultation – Analyses et réponses du MRNF

Type de commentaires	Commentaires – Préoccupations	Suivi du MRNF
Harmonisation opérationnelle (calendrier, période des travaux, chemins, etc.) et quiétude	Aucun travail pendant la période de chasse au gros gibier. Passage des travailleurs et travailleuses tôt le matin dans le camping pour accéder au secteur. Hébergements et villégiateurs à proximité des travaux. Être contacté avant et après les travaux.	Concernant vos préoccupations liées à l'utilisation des chemins et à la période de réalisation des travaux, ce type de demande est d'ordre opérationnel, ce qui signifie qu'une entente peut être prise avec le responsable des travaux sylvicoles non commerciaux du Ministère. Les préoccupations de quiétude à proximité des lieux de villégiature seront considérées lors de la planification. De plus, une entente régionale sur l'harmonisation des calendriers des opérations a été conclue en 2012 entre la TRGIRTO et le ministère des Ressources naturelles (maintenant le ministère des Ressources naturelles et des Forêts). Cette entente s'applique à tout le territoire de l'Outaouais et encadre les travaux d'aménagement forestier dans différentes situations, notamment lors de la période de chasse. Vous pouvez également consulter le lien suivant : Calendrier des chantiers de la TRGIRTO, dans lequel les entrepreneurs forestiers ont l'obligation contractuelle d'afficher, le vendredi précédant la semaine des opérations, les travaux qui seront effectués la semaine suivante. Cet outil a été mis en place pour informer la population des travaux qui auront lieu sur le territoire public de l'Outaouais.
Sécurité/cohabitation	Enjeu de sécurité, car des motoneigistes et des quadistes utilisent les infrastructures de certains secteurs présents dans la consultation.	Le Ministère demeure vigilant quant au respect de l'article 116 du RADF. Cet article prévoit que toute personne réalisant une activité d'aménagement forestier qui utilise régulièrement un chemin doit entretenir adéquatement la signalisation routière afin d'assurer la sécurité des usagers et la protection des infrastructures routières. Les utilisateurs et utilisatrices peuvent aussi se référer au Calendrier des chantiers de la TRGIRTO pour connaître

Type de commentaires	Commentaires – Préoccupations	Suivi du MRNF
		les travaux réalisés, comme il est expliqué ci-haut.
Infrastructure	Certains gestionnaires de territoire sont préoccupés par l'installation de campements temporaires sur les terres publiques du domaine de l'État.	Un camp forestier, au sens défini dans le RADF, devrait être au préalable autorisé en vertu de la LADTF, donc inclus dans la consultation publique du PAFIO. De plus, la notion de camp forestier et les dispositions sur celui-ci sont respectivement définies et expliquées dans le RADF. Toutefois, le RADF ne régit que certains éléments, comme le déboisement de l'aire du camp, les percées visuelles en bordure d'un lac, la remise en production du site, etc. Si des infractions liées à d'autres éléments étaient commises (par exemple, les blocs sanitaires), l'application de règlements et les sanctions pourraient relever d'autres ministères ou organismes, tels que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ou encore la MRC correspondante. Les usages à des fins de campements temporaires pour des travailleurs et travailleuses sont possibles sur le territoire d'un pourvoyeur sous autorisation ou bail de la part du MRNF. Cependant, lors de la consultation du pourvoyeur préalablement à la délivrance d'un droit, si ce dernier indique des préoccupations justifiées de la nuisance de ce camp sur les activités commerciales de la pourvoirie, alors le Ministère peut exiger un déplacement.
Types de travaux	Technique par puits de lumière ou par bande à favoriser dans les peuplements naturels; traitements de dégagement dans les plantations.	Traitements en peuplements naturels Les superficies traitées en peuplements naturels sont marginales en Outaouais. En effet, depuis quelques années, aucune superficie en régénération naturelle n'a été prescrite ou traitée, sauf dans le cas de travaux de contrôle de HEG (nettoisement dans les coupes partielles envahies par le HEG). Il ne devrait pas y avoir de superficie significative dans les prochaines années non plus.

Type de commentaires	Commentaires – Préoccupations	Suivi du MRNF
		Traitement de plantation Afin de protéger les investissements réalisés en reboisement, toutes les superficies doivent être traitées par au moins un dégagement, et jusqu'à trois en fonction de la richesse du sol. Le Ministère ne peut pas se permettre de laisser aller ces superficies. D'un autre côté, il y a généralement une portion des secteurs qui ne sont pas traités en vue de la remise en production. Ces secteurs seront régénérés naturellement et ne feront pas l'objet de travaux d'éducation de peuplement. Ils pourront servir pour les besoins exprimés dans la préoccupation. Il faut également garder en tête que seulement 30 % des coupes de régénération sont remises en production en Outaouais.
Répartition spatiale des travaux	Répartir la concentration des travaux sur plusieurs années pour favoriser les habitats fauniques.	Les sites soumis aux consultations publiques présentent une plus grande superficie que le volume traité pendant l'année en cours. De plus, la répartition des interventions forestières dans l'espace et dans le temps à l'échelle du paysage est un des principes fondamentaux qui sous-tend l'aménagement écosystémique afin de s'approcher autant que possible de la forêt naturelle sans tenter de la reproduire intégralement. Les pratiques sylvicoles tentent donc de reproduire la complexité écologique de la forêt naturelle pour favoriser les habitats fauniques. De plus, les secteurs planifiés en dégagement de plantation doivent être exécutés au complet l'année où les travaux sont prévus. Ces travaux ne peuvent généralement pas être décalés dans le temps, car ils sont effectués à une période critique pour la survie des plants. Cependant, les secteurs identifiés ne seront pas tous réalisés la même année. Il y aura donc un certain étalement dans le temps.

Type de commentaires	Commentaires – Préoccupations	Suivi du MRNF
Biodiversité	Application des règlements et normes.	Le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) encadre les activités forestières menées par l'industrie, les villégiateurs, les pourvoyeurs et les établissements d'enseignement et de recherche. Il tient compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques liés à la forêt, et permet notamment de favoriser le maintien de la biodiversité sur le territoire.
Prise en compte des commentaires de la population	Il est demandé que des efforts soient investis pour tenir compte des commentaires des utilisateurs des territoires visés comme les associations de motoneigistes, les clubs quad ou autres.	Selon l'article 55 de la LADTF, la gestion intégrée des ressources et du territoire prévoit la prise en compte des intérêts et des besoins des divers utilisateurs et utilisatrices du territoire au moyen de consultations publiques afin de concilier leurs usages. Le processus de consultation publique est uniforme à l'échelle provinciale et permet à tous les titulaires de droits de partager leurs préoccupations. L'harmonisation des usages est réalisée lorsque les aménagistes procèdent à la prescription fine d'un SIP. C'est à ce moment que les participants et participantes ayant émis des préoccupations en consultation publique pour ce secteur sont joints. Le Ministère tente alors de prendre en compte les préoccupations énoncées et de convenir de mesures d'harmonisation d'usages à intégrer à la prescription sylvicole.

Tableau 4 Principaux commentaires reçus relatifs aux processus et aux outils

Commentaires relatifs aux processus de la consultation publique et aux outils offerts pour émettre les préoccupations	Suivi du MRNF
Des participantes et participants sont heureux de pouvoir émettre leurs commentaires.	
Un participant a de la difficulté à distinguer les consultations publiques portant sur les travaux sylvicoles commerciaux de celles sur les travaux sylvicoles non commerciaux (représentativité de tous les travaux potentiels dans un même secteur).	Les travaux sylvicoles commerciaux font l'objet d'une consultation tous les deux ans, alors que les travaux sylvicoles non commerciaux en font l'objet annuellement. Vous pouvez vous référer aux consultations terminées et aux rapports de suivi des consultations pour visualiser les secteurs d'intervention potentiels consultés antérieurement.
Les options pour accéder à la carte interactive et pour émettre des commentaires n'atteignent pas les standards Internet d'accessibilité établis par le gouvernement provincial. L'option de télécharger un PDF n'est pas une option selon les lignes directrices.	La carte interactive a été révisée cet automne et est élaborée sur la base des exigences établies par la Direction des communications du gouvernement du Québec. Il y a un bouton (avec l'illustration d'une imprimante) qui indique « Imprimer l'étendue visible ». Il permet de créer une image de la carte affichée à l'écran selon une mise en page (dimension du document), par exemple Letter ANSI A Landscape, et le format choisi, par exemple en PDF. Celle-ci peut ensuite être enregistrée et imprimée.

Conclusion

La présente consultation publique avait comme objectif principal de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés en lien avec les travaux sylvicoles non commerciaux.

Les membres de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais prendront connaissance de ce rapport et s'en inspireront afin de proposer au Ministère des mesures d'harmonisation. Ce dernier évaluera la recevabilité des recommandations de la TRGIRTO et effectuera sa planification forestière définitive en tenant compte des recommandations qu'il aura retenues, et ce, dans le respect de la stratégie d'aménagement et du cadre légal.

Compte tenu du rôle important des TGIRT dans le processus de planification forestière, le Ministère invite les personnes qui souhaitent communiquer avec leurs représentants à le faire. La liste des membres est présentée sur le site www.trgirto.ca.

La Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais tient à remercier tous ses partenaires, toutes les personnes qui ont collaboré à l'élaboration du PAFIO de même que celles qui ont participé à cette consultation publique.

Annexe 1 Liste des membres de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Groupe sectoriel	Partenaire	Représentant(e)	Organisme
Matière ligneuse	Industriels forestiers nommés par le Comité consultatif MRNF – Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement	Stéphane Taillon	Louisiana-Pacific Canada Ltée
		Dominik Chartier	Produits Forestiers Résolu
		Christian Picard	Compagnie Commonwealth Plywood Ltée
		Charles St-Julien	Lauzon Ressources forestières
Faune	Partenaires fauniques nommés par la Table régionale Faune de l'Outaouais	François Trottier	Association des pourvoires de l'Outaouais
		Denis Lapratte	Association des zecs de l'Outaouais
		François Céré	Sépaq
		Vacant	
Autres utilisateurs avec droits	Travailleur forestier (appel de candidatures)	Étienne Potvin-St-Onge	Travailleur forestier
	Regroupement des locataires de terres publiques Outaouais/Laurentides	Jacques David	Regroupement des locataires de terres publiques Outaouais/Laurentides
	Citoyen (appel de candidatures)	Alain Lacoste	Citoyen
	Clubs de l'Outaouais membres de la Fédération québécoise des clubs quads	Jacques Chaîné	Fédération québécoise des clubs quads
	Clubs de l'Outaouais membres de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec	François Saumure	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
	Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides	Mario Bélisle	Sucrerie Beaubel

Groupe sectoriel	Partenaire	Représentant(e)	Organisme
Nature	Organismes dédiés à la conservation et la protection de l'environnement (appel de candidatures)	Monique Boivin	Société pour la nature et les parcs du Canada – Vallée de l'Outaouais
		Gérard Desjardins	Club des ornithologues de l'Outaouais
		Deborah Powell	Pontiac Environment Protection
		Nathalie Magnan	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais
Territoire	MRC de Pontiac	Jason Durand	MRC de Pontiac
	MRC Vallée-de-la-Gatineau	Antoni Dion	MRC Vallée-de-la-Gatineau
	MRC des Collines-de-l'Outaouais	Mathieu Trépanier	MRC des Collines-de-l'Outaouais
	MRC de Papineau	Jean-François Larrivée	MRC de Papineau
	MRC de La Vallée-de-l'Or	Vacant	
Premières Nations	Anicinape de Kitcisakik	Vacant	
	Algonquins of Barriere Lake	Vacant	
	Nation Anishnabe de Lac Simon	Vacant	
	Wolf Lake	Vacant	
	Kitigan Zibi Anishinabeg	Vacant	

Annexe 2 Liste des remplaçants et remplaçantes de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO)

Groupe sectoriel	Partenaire	Remplaçant(e)	Organisme
Matière ligneuse	Industriels forestiers nommés par le Comité consultatif MFFP - Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement	Guilhem Coulombe	Louisiana-Pacific Canada Ltée
		André Fortin	La Compagnie Commonwealth Plywood Ltée
Faune	Partenaires fauniques nommés par la Table régionale Faune de l'Outaouais	Jonathan Leblond	Association des pourvoiries de l'Outaouais
		Yannick Dufour	Sépaq
		Lucien Léveillé	Association des zecs de l'Outaouais
		Jean-Marc Gagnon	Association provinciale des trappeurs indépendants – conseil de l'Outaouais
Autres utilisateurs avec droits	Regroupement des locataires de terres publiques Outaouais/Laurentides	Marcel Larocque	Regroupement des locataires de terres publiques Outaouais/Laurentides
	Clubs de l'Outaouais membres de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec	Pierre Tremblay	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
	Clubs de l'Outaouais membres de la Fédération québécoise des clubs quads	Vacant	Fédération québécoise des clubs quads
	Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides	William Roy	Érablière en folie

Groupe sectoriel	Partenaire	Remplaçant(e)	Organisme
Nature	Organismes dédiés à la conservation et la protection de l'environnement (appel de candidatures)	Geneviève Le Blanc	Société pour la nature et les parcs du Canada – Vallée de l'Outaouais
		Maurice Thibaudeau	Club des ornithologues de l'Outaouais
		Paula Armstrong	Pontiac Environment Protection
		Benoit Delage	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais
Territoire	Municipalités régionales de comté	Mathieu Laroche	MRC de Pontiac
		Sylvain Létourneau	MRC des Collines-de-l'Outaouais

